

Annexe 3 - Modèle de fiche organisant la mise en œuvre des objectifs liés aux missions des réseaux d'aide et de soins spécialisés en assuétudes

Chaque action du plan comporte un ou plusieurs projets.

Ces projets font l'objet d'une définition sous la forme de fiches comportant des indicateurs qui permettent d'évaluer l'accomplissement de chacun d'entre eux.

La fiche projet contient :

1. L'intitulé de l'objectif

2. Le projet

- description et méthodologie explicite du projet
- destination cible du projet
- terme prévisible (début - fin/durée : court - moyen - long terme)
- acteurs internes ou porteurs du projet
- indicateurs d'accomplissement

3. La mise en œuvre du projet

3.1. Actions, phases et démarches

- actions obligatoires classées par ordre d'antériorité et de priorité
- actions possibles ou complémentaires classées par ordre d'antériorité et de priorité avec leur intitulé et leur description
- pour chaque action :
 - intitulé
 - description
 - modalités de la coordination;
 - désignation des partenaires;
 - définition des tâches

3.2. Ressources

- perception des besoins
- ressources internes disponibles :
 - budgétaires
 - matérielles
 - infrastructures
 - informatiques et électroniques
 - ressources humaines
 - ressources intellectuelles ou compétences
- ressources externes disponibles
 - budgétaires
 - matérielles
 - infrastructures
 - informatiques et électroniques
 - ressources humaines
 - ressources intellectuelles ou compétences
- ressources à acquérir en interne
 - budgétaires
 - matérielles
 - infrastructures
 - informatiques et électroniques
 - ressources humaines
 - ressources intellectuelles ou compétences

- ressources à acquérir en externe
 - budgétaires
 - matérielles
 - infrastructures
 - informatiques et électroniques
 - ressources humaines
 - ressources intellectuelles ou compétences

4. Partenariats liés au projet

- partenaires existants :
 - nom
 - coordonnées
 - référent de contact
 - nature du partenariat
- partenaires souhaités :
 - nom
 - coordonnées
 - référent de contact
 - nature du partenariat

5. Axes de valorisation et impacts attendus du projet

A titre exemplatif :

- Communication, image, etc
- Socio-économique (emplois non marchand, marchand, analyse prospective, recherche, etc.)
- Modernisation, simplification des tâches
- Renforcement de l'action du service (impact sur les membres du réseau et partenaires)
- Autres (à préciser)

6. Evaluation des risques externes du projet a priori

7. Difficultés internes envisagées et propositions de remédiation

8. Commentaires additionnels et remarques

9. Documents annexés ou accompagnant la fiche projet

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon d'application du décret du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions

Namur, le 27 mai 2010.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances,
Mme E. TILLIEUX